

## Notes Groupe 2 « Changement de comportement pour la gestion et l'entretien des ouvrages d'assainissement »

---

### Introduction

- *Qu'est ce que le changement de comportement d'hygiène ?*
- L'abandon volontaire d'un comportement considéré comme néfaste au profit de l'adoption et du maintien d'un comportement bénéfique à la santé ?
- *De quels ouvrages d'assainissement parle t-on ?* Latrines, puisards, douches, caniveaux
- *Les enjeux autour du changement de comportement d'hygiène pour la gestion et l'entretien des ouvrages d'assainissement*
- **Enjeu sanitaire** : si un ménage s'équipe en ouvrage d'assainissement sans recourir aux gestes hygiéniques associés, l'impact sanitaire visé par l'ouvrage s'en trouvera amoindri
- **Enjeu de durabilité** : un ouvrage bien entretenu (nettoyage régulier, vidange, réparations et changement des pièces défectueuses) aura une durée de vie plus longue, et nécessite moins de réparations et de maintenance (et donc de frais de maintenance pour le ménage).

### Problèmes fréquemment rencontrés en matière de gestion et d'entretien des ouvrages d'assainissement

- Défaut de responsabilité et d'appropriation : dans le cas d'ouvrages entièrement subventionnés, ou qui ne répondent pas véritablement à une demande des ménages, ces derniers ne s'en sentent pas propriétaires et ne les entretiennent pas.
- Incivisme : dans certains quartiers, les ouvrages collectifs sont utilisés à contre emploi (caniveaux servent de lieu de dépôt d'ordures, les latrines de lieu de déversement des eaux grises ou de l'huile de vidange).
- Manque de moyens financiers pour l'entretien et la maintenance
- Méconnaissance des règles d'usage et d'entretien
- Responsabilité de l'entretien et la maintenance des ouvrages non ou mal définie

### Solutions proposées pour inciter les usagers à changer leur comportement et adopter de bonnes pratiques

- Mise en place de sanctions par les communes auprès des ménages n'obéissant pas aux règles d'hygiène (par exemple, refus des vidangeurs d'intervenir dans un ménage ayant vidé sa fosse devant chez lui)
- Imposer une contribution (financière ou en nature, et en fonction des moyens des ménages) pour la construction d'ouvrages d'assainissement familial afin de faciliter leur appropriation
- Responsabiliser les leaders d'opinion et personnalités influentes d'un quartier ou d'une commune (chef coutumier ou religieux, chef de secteur) pour relayer les bonnes pratiques d'hygiène à adopter
- Recours à des approches et outils pour la promotion de l'hygiène adaptés au contexte d'intervention (type PHAST, ATPC, marketing social etc.)
- Promouvoir l'éducation à l'hygiène dans les écoles, car les enfants assimilent plus facilement de nouvelles pratiques que les adultes, et ce sont les adultes de demain !